



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'Avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation** : 01/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents** : Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Bertrand BRIOT, Marie-Line BLANCHET, Jérôme CLIMENT, Eliane HENRIOT, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

**Absents excusés** :

Jean-Michel BLAITEAU qui donne procuration à Bertrand BRIOT

Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX

Jennifer REVELUT qui donne procuration à Marie-Line BLANCHET

**Absents** : Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Evelyne BASTIDE

Isabelle CHAMPION-POIRETTE

Cédric IWANCZUK

**Evelyne TROISPOUX** est désignée comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2023 / 008**

**Objet : Adoption du compte administratif 2022 de la commune.**

Joël PASQUET, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2022, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Daniel RENVOIZE, rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Joël PASQUET, Maire.

Daniel RENVOIZE Président de séance.

**Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

**Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Réalisé : .....	445 720.66 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

Recettes	Réalisé : .....	123 812.14 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé : .....	793 338.47 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

Recettes	Réalisé : .....	993 533.73 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

Investissement : ....	-	321 908,52 €
Fonctionnement : ....	+	200 195,28 €
Résultat global : ....	-	121 713,26 €

#### REPORTS DE L'EXERCICE N-1

Investissement : ....	+	253 448,33 €
Fonctionnement : ....	+	386 358,02 €
Résultat global : ....	+	639 806,35 €

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : ....	-	68 460,19 €
Fonctionnement : ....	+	586 553,28 €
Résultat global : ....	+	518 093,09 €

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

**Vu** le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil municipal du 07 Avril 2022,  
**Vu** la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 21 Juil. 2022,  
**Vu** la décision modificative n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 10 Nov. 2022,  
**Vu** la décision modificative n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 30 Mars. 2023,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Daniel RENVOIZE Président de séance.

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**Approuve** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2023 / 008**

Et ont signé les membres présents,  
Cormeray le 11 Avril 2023

Le Maire  
Joël PASQUET

